



LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long

5, Rue Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET

Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 500 m

- Les Planques
- Canal d'assèchement

Etangs : 18 hectares

- Etang les Communes
- Etangs de la Grande Hutte
- Etang des Croupes
- Etang à truites
- Etang des Cloques

Membres du bureau

Président

FOSSATI Jean-Noël

Vice-Président

DANIEL Sylvain

Trésorier

FOSSATI Marie-Thérèse

Secrétaire

LADRIERE Tanguy

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

Présentation

L'association "Au Paradis des Pêcheurs de Long" vous propose plusieurs étangs. Toutes les pêches sont possibles sur le secteur : blanc, carnassier, carpe de jour et de nuit. L'association offre également la possibilité de pêcher en barque ou en float-tube. La Somme située en bordure des lots de pêche de l'association est également accessible. Plusieurs campings sont situés à proximité immédiate des sites de pêche.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Pêche de nuit :

Camping sauvage en famille interdit

séjour de pêche de nuit limité à 4 jours (3 nuits) maximum sur le poste

Seul le biwy couleur kaki ou camouflage est autorisé

Camping car ou véhicule utilitaire servant d'abri pour la nuit interdit.

Pêche à la carpe en batterie interdite sur et entre les pontons.

Lignes tendues en face du poste .

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	110.00€	91.00€	26.00€	40.00€	7.00€	16.00€	35.00€
OPTIONS							
Carpe de nuit	30.00€	30.00€	-	-	-	-	-
Pêche embarquée	80.00€	80.00€	-	-	-	10.00€	30.00€
Timbre urne	-	40.00€	-	-	-	-	-
Alevinage Grand marais et chemin de Hem OUTREBOIS	offert	-	-	-	-	-	-
Option barque hebdomadaire	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Etang à truites	offert	-	-	-	-	-	-
Carpodrome	offert	-	-	-	-	-	-
Etang "Gros poissons, carpodrome"	offert	-	-	-	-	-	-
Etang du Moulin à Raisne Truite	offert	-	-	-	-	-	-
Etang n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Etang Float-tube n°4 BRAY SUR SOMME	offert	-	-	-	-	-	-
Float-tube	50.00€	50.00€	-	-	-	10.00€	30.00€
	offert	-	-	-	-	-	-
	offert	-	-	-	-	-	-
Réservoir truite Conty (Hiver no-kIII)	offert	-	-	-	-	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Agence postale - Mairie - 5, Grande Rue - 80510 Long le Catelet - 03 22 31 82 50

Bar Brasserie "Chez François" - 4, GRANDE RUE - 80510 Long le Catelet - 03-22-25-05-85 / 09-67-62-05-85

Gamm'Vert Airaines - AVENUE CARNOT - 80270 AIRAINES - 03-22-29-40-06

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Dovergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92

Règlement

CAMPING ET BAINNADE INTERDITS

Heures d'accès au marais :

De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.

Août : 7 H.

Septembre : 8 H.

Octobre : 8 H 30.

Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.



LONG LE CATELET

Au Paradis des Pêcheurs de Long

5, Rue Grande Rue - Mairie de Long le Catelet - 80510 LONG LE CATELET

Tél. : 06-75-66-36-64 (tel:06-75-66-36-64) - Email : jnfossati@orange.fr (mailto:jnfossati@orange.fr)

Fiche Parcours

Long Canal d'assèchement



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

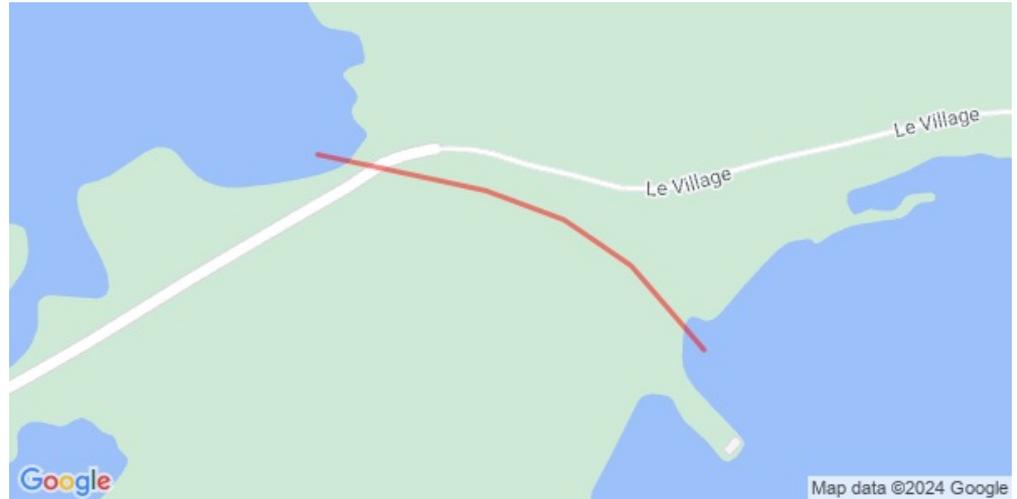
Berge :

- Droite

Linéaire : 0.2 km

Type(s) de pêche :

-  Pêche à la carpe de jour



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche à 4 lignes dont 2 lignes au carnassier.

CAMPING ET BAINADE INTERDITS

HEURES D'ACCÈS AU MARAIS :

De l'ouverture de la pêche à l'ouverture de la chasse : horaire légal.

De l'ouverture de la chasse au 31 Juillet : 6 H.

Août : 7 H.

Septembre : 8 H.

Octobre : 8 H 30.

Du 1er Novembre au 28 Février : 9 H.

PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT : Seules autorisées : esches végétales sur les lots désignés par l'Avis Préfectoral.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie